Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502008-20251210-01092025-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Référence
01/092025

Objet de la délibération
VITRE COMMUNAUTÉ : adhésion partielle au service commun « systèmes d'Information (périmètre SIG) »

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
04/12/2025

Date d'affichage
04/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 9 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas
Excusés : Mmes : CHEDEMAIL Mathilde, FROMENTIN Cécile
M. CORBIERE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric
Absents : Mme OLIVRY Kelig, M. ROBIDEL Johan
A été nommé secrétaire : M. FOLIARD Cédric

Objet de la délibération : **VITRE COMMUNAUTÉ : adhésion partielle au service commun « systèmes d'Information (périmètre SIG) »**
Monsieur le Maire expose :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (relatif aux services communs non liés à une compétence transférée) ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2025_209 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 validant la convention d'adhésion au service commun Systèmes d'Information ;
Considérant les échanges préparatoires relatifs à ce sujet en Commission locales des charges transférées (CLECT) et l'avis favorable rendu par ladite commission le 11 septembre 2025 ;
Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures ;
Considérant en effet que ce service commun élargi s'applique de fait à l'ensemble des communes, a minima pour ce qui concerne le périmètre du SIG/cadastre, même en l'absence d'adhésion aux autres périmètres de ce service commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'Information » et ses annexes ;
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'Information » ;
PRÉCISE que la commune réitère son choix de ne pas rejoindre le service informatique.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire, Yves COLAS

MAIRIE MOUTIERS ILLE ET VIL